



Ville d'Asnières-sur-Seine

Centre Communal d'Action Sociale  
N° 041**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A  
L'ASSOCIATION LINKEE****SEANCE DU 7 OCTOBRE 2024**

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Asnières-sur-Seine, **dûment convoqué le dix-huit septembre deux-mil vingt-quatre par Madame Angelina BOURDIER-CHAREF, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale**, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Angelina BOURDIER-CHAREF**.

Présents :

Mesdames Angelina BOURDIER-CHAREF, Marie-Hélène BUONO, Aminata CISSE, Valérie LETIERCE, Brune LITTAYE, Marie-Josèphe POUILLET-ERGUY et Yeelen RAVIER,  
Messieurs Edouard HAMELIN (arrivé à 19h00), Philippe GARRIGUES, Sylvain TERRIER et Sylvain VALLEZ,

Excusés :

Monsieur Manuel AESCHLIMANN, Maire d'Asnières-sur-Seine, Président du Centre Communal d'Action Sociale, retenu  
Mesdames Emmanuela DUPONT et Malika OUZAGOUR,  
Monsieur Jean-Loup DUJARDIN

Pouvoir(s) :

Madame Emmanuela DUPONT à Madame Angelina BOURDIER-CHAREF

Pour la bonne tenue des séances du conseil et l'information des administrateurs, siégeant à titre consultatif :

Présents :

Monsieur Cyril MICHAUD, *Directeur de l'Action Sociale et de la Santé*  
Madame Agnès DITSCH, *Directrice Générale Adjointe en charge de l'enfance, de la famille et des Solidarités.*

Secrétaire de séance : Monsieur Cyril MICHAUD

Exécutoire par publication le : 16/10/2024  
et transmission en Préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
092-269200242-20241007-DEL\_2024041-DE  
Date de télétransmission : 15/10/2024  
Date de réception préfecture : 15/10/2024

La séance ayant été déclarée ouverte,

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 95-562 du 06 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale et notamment les articles 21 et 22,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 3 juillet 2020, enregistrée en Préfecture des Hauts-de-Seine le 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir et de signature à Madame la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant les missions du C.C.A.S. en faveur des personnes en situations de précarité socio-économique,

Considérant le vote du programme de soutien alimentaire par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 07 décembre 2021,

Considérant que ces actions nécessitent des partenariats pour leur mise en œuvre,

Considérant la spécificité de l'association LINKEE dans la fourniture de denrées fraîches, leur acheminement et leur soutien logistique,

Considérant que chaque action avec l'association LINKEE permet de toucher 250 familles soit 800 personnes,

Considérant qu'il convient de signer une convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Asnières-sur-Seine et l'association LINKEE,

Après en avoir délibéré,

### D É C I D E :

**ARTICLE 1** : d'**ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement à l'association LINKEE, dont le siège social est situé au 7 rue Jourdain 75020 Paris, représentée par son Président, Monsieur Julien MEIMON, d'un montant de 16 000 euros pour l'organisation de 8 actions de distribution alimentaire.

**ARTICLE 2** : de **SIGNER** une convention de partenariat entre le CCAS et LINKEE, dont le siège social est situé au 7 rue Jourdain 75020 Paris, représentée par son Président, Monsieur Julien MEIMON. La convention a pour objet de définir et préciser les objectifs et les conditions de partenariat entre les parties, en matière de lutte contre la précarisation de la population par l'action de distribution alimentaire.

**ARTICLE 3** : de **DONNER** tous pouvoirs à la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, pour la bonne application des présentes.

**ARTICLE 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à titre gracieux auprès du Président du CCAS, 14 rue des Parisiens, 92600 Asnières-sur-Seine, et/ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise 2-4 boulevard de l'Hautil – B.P. 30322, F-95027 Cergy-Pontoise (tél : 01 30 17 34 00) saisi par courrier ou via l'application <https://citoyens.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait en séance, les jours, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents.

Votée à l'unanimité  
POUR : 12 voix  
CONTRE : 0 voix  
ABSTENTION : 0 voix

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Cyril MICHAUD



**L'Adjointe au Maire déléguée  
à l'Action Sociale et aux Solidarités,  
Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale,**

**Angelina BOURDIER-CHAREF**